

Délibération affichée,
rendue exécutoire,
après transmission au
Contrôle de la Légalité
le : 11/05/11

DEPARTEMENT DES YVELINES

AR n° : A078-227806460-20110506-52834-DE-1-1_0

CONSEIL GENERAL

Séance du vendredi 6 mai 2011

PARCOURS CHORÉGRAPHIQUE EN YVELINES

LE CONSEIL GENERAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le rapport de Monsieur le Président du Conseil Général,

Sa Commission Education, Culture et Affaires Générales entendue,

Sa Commission des Finances consultée,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Décide d'organiser, dans le cadre du programme d'actions de la Direction de la Culture, le Parcours Chorégraphique en Yvelines, avec la programmation d'un évènement dansé d'envergure départementale intitulé « Instant Danse en Yvelines », le samedi 14 mai 2011, en partenariat avec la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines, sur le parvis de l'Université.

Autorise M. le Président du Conseil Général à signer avec la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines, la convention de partenariat ci-annexée.